



## Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R4 du 26 mars 2020

<b>Rédacteur</b>		Hocine HAKKI
<b>Participants</b>	Direction	Florence CAUVET (DRH) Jerome LAMY (Relations sociales)
	Membres	membres de la CSSCT Centrale, les secrétaires des CSE métiers et du CSE Central, les rapporteurs des CSSCT métiers : RSI, B2B, B2C
	Représentant syndical	UNSA, CFDT, CFTC
	Sécurité et santé au travail	Jean-Luc DHOLLANDE
	Personnes ayant reçu l'invitation Outlook	LE HYARIC KEVERLET, Elisabeth; DE RUI, Laurent; CHAILLANI, Salima; DOUTRES, Dominique; HABIB, Laurent; HAKKI, Hocine; KASYC-PFEIFFER, Jean-Louis; MASSEY, Valérie; MICHELOT, Vincent (Achats); PAPIN, Stéphane; SADAR, Aslam; TALBI, Ali; TIMOFTE, Marius; MENDIBURU, Alain; GULRAIZ, Zia; BEN MAATOUG, Brahim; YOUBI, Rachid; COENT, Christophe; CAUVET, Florence; LAMY, Jérôme; DHOLLANDE, Jean-Luc; DEFRANCQ, Florence; TABUTEAU, Francky; FONTAINE, Marie; MIRANDEL, Virginie; PENON, Laurent; KHELIFA, Donia; PANCETTI, Antonello; BOUAZA, Salima; SAM BATH, Marie Rose; CHOUKRANE, Abdelkader; AOULO, Aude ;GUEDE, Franck; ROJAS, Anne-Marie
	Invités	
<b>Absents</b>	Médecins du travail	Dr Laura DENETRE
	DIRECCTE d'Ile-de-France Unité Départementale de Paris 46/52 rue Albert 75640 PARIS Cedex 13	Lynda KEHILA Inspectrice du travail Téléphone : 01 40 45 36 50 Mail de l'unité de contrôle du 15ème arrondissement : idf-ut75.uc15@direccte.gouv.fr
	CRAMIF Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France 17-19 place de l'Argonne – 75019 Paris	Christophe DEBRAY Contrôleur de sécurité Téléphone : 01 40 05 38 16 Mail : prevention75.cramif@assurance-maladie.fr
<b>Lieu</b>		Par conférence téléphonique
<b>Objet</b>		<b>Voir ordre du jour</b>

Liste des personnes ayant reçus l'invitation :

LE HYARIC KEVERLET, Elisabeth; DE RUI, Laurent; CHAILLANI, Salima; DOUTRES, Dominique; HABIB, Laurent; HAKKI, Hocine; KASYC-PFEIFFER, Jean-Louis; MASSEY, Valérie; MICHELOT, Vincent (Achats); PAPIN, Stéphane; SADAR, Aslam; TALBI, Ali; TIMOFTE, Marius; MENDIBURU, Alain; GULRAIZ, Zia; BEN MAATOUG, Brahim; YOUBI, Rachid; COENT, Christophe; CAUVET, Florence; LAMY, Jérôme; DHOLLANDE, Jean-Luc; DEFRANCQ, Florence; TABUTEAU, Francky; FONTAINE, Marie; MIRANDEL, Virginie; PENON, Laurent; KHELIFA, Donia; PANCETTI, Antonello; BOUAZA, Salima; SAM BATH, Marie Rose; CHOUKRANE, Abdelkader; AOULO, Aude ;GUEDE, Franck; ROJAS, Anne-Marie



## Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R4 du 26 mars 2020

De : LAMY, Jérôme

Envoyé : jeudi 12 mars 2020 18:30

Cc : CAUVET, Florence <[florence.cauvet@sfr.com](mailto:florence.cauvet@sfr.com)>; SAM BATH, Marie Rose <[marierose.sambath@sfr.com](mailto:marierose.sambath@sfr.com)>

Objet : commission ad hoc covid-19

Destinataires : participants à la réunion de ce matin, secrétaires des CSE métiers ou leurs représentants en cas d'absence

Bonjour à toutes et tous,

Dans le contexte exceptionnel et particulier du covid-19 et tenant compte de vos demandes de réunions de CSSCT sur le sujet, nous avons rappelé la mobilisation exceptionnelle des équipes sur le sujet tout en convenant du besoin d'information des instances de représentation du personnel à plusieurs égards (prévention des risques, organisation du travail, continuité de l'activité, etc).

Comme échangé ce matin, un dialogue social plus fluide et agile sera mis en place **sur les deux prochaines semaines (S12 et S13)** selon les modalités suivantes :

- Création d'une **commission ad hoc Covid-19** composée de représentants de la Direction et de représentants du personnel à savoir : **les membres de la CSSCT Centrale, les secrétaires des CSE métiers et du CSE Central, les rapporteurs des CSSCT métiers, 2 représentants de la CFDT et 2 représentants de la CFTC** ;
- Deux réunions auront lieu par semaine : le **mardi et le vendredi** ;
- Ces réunions d'une heure se tiendront **par téléphone**, selon les coordonnées skype qui seront communiquées dans les outlooks ;
- L'agenda sera organisé autour d'un **premier temps consacré aux annonces de la direction** puis d'un **second temps dédié à vos questions**,
- Vous pourrez adresser vos questions à l'avance par email en écrivant à [relations.sociales@sfrserviceclient.fr](mailto:relations.sociales@sfrserviceclient.fr), copie les membres de la commission ad hoc covid-19.

Puis, selon l'évolution du contexte et pour les suivantes (à partir de S14), nous partagerons ensemble sur les modalités de fonctionnement de cette commission ad hoc.

Enfin, nous vous demandons de veiller à ce que les demandes de réunion extraordinaire de CSSCT Centrale du 11 mars et de réunion extraordinaire de CSSCT Réseaux et SI du 11 mars soient formellement retirées.

Sachant pouvoir compter sur vous dans ce contexte inédit.

Bien cordialement,

**Jérôme Lamy**  
**Directeur des Relations Sociales**



## **Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R4 du 26 mars 2020**

*La séance est ouverte à 13 heures 30 sous la présidence de Florence CAUVET*

Cette séance fait suite à celles tenues les 17, 20 et 24 mars

### **Point d'actualité sur le Covid-19, ses effets et conséquences**

*Réunion de 13:30 à 14:55*

Jean-Luc DHOLLANDE tente de résumer sur les commandes en cours. Il informe que la commande pour les masques FFP2, avance. On devrait recevoir environ 200 000 masques d'ici quelques jours. Par ailleurs la commande de gants et autres protections avance également.

Pour les conditions sanitaires collectives et individuelles la DIAG ne connaît pas de cas confirmés CoVid19. En effet, pour être confirmé CoVid19 il faut être hospitalisé.

Puis Jean-Luc DHOLLANDE donne une visibilité des centres de santé. Un tableau est en cours de construction avec leurs coordonnées et sera disponible semaine prochaine. Mais, il déplore que la plupart des centres de santé soient fermés. Ces centres restent cependant très réactifs pour répondre à toute demande si besoin, même en province.

Jean-Luc DHOLLANDE parle du site internet pour pouvoir se diagnostiquer sur la maladie et connaître les gestes barrières. Ce site répond de façon simple en cas de suspicion de contagion et que l'on est chez soi. [www.maladiecoronavirus.fr](http://www.maladiecoronavirus.fr)

Jean-Luc DHOLLANDE informe que les fiches d'établissement que l'on trouve dans le DUER sont en train d'être mise à jour et seront disponible bientôt.

Direction : informe qu'un mail a été envoyé à la Commission ad-hoc quant aux mesures sanitaires (*Cf. en Annexe 1*)

Elu(e) : demande si ces préventions sont bien partagées avec le terrain ?

Direction : répond qu'elle va faire en sorte que du côté du Réseau et du personnel en PCA tous ces éléments là le leur parviennent. Elle informe par ailleurs, que ces informations existent sur d'autres activités

Elu(e) UNSa : se demande s'il existe un système de traçabilité du personnel malade qui serait réalisé par le MDT (*Médecin Du Travail*) ? Existe-il un autre système de traçabilité pour les salariés en arrêt qui vont reprendre leur travail ? Existe-il un registre ? Et il se demande si une préparation au retour des salariés est en cours de réflexion pour faire suite à la fin du confinement ?

Direction : infirme que le MDT ne trace pas tous ceux qui reprennent leur travail. il n'existe pas de système de traçabilité. Ni de mise à jour suite à arrêt de travail.



## **Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R4 du 26 mars 2020**

Direction : indique que lorsque confinement sera arrêté, il pourra y avoir des mesures de devoir travailler sous certaines conditions. Mais ce n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant.

Elu(e) : se demande quelles sont les process qui sont en place aujourd'hui pour un salarié qui revient d'une longue maladie ? Qu'en est-il de la visite de reprise auprès du MDT ?

Jean-Luc DHOLLANDE : ces visites sont assurées par les centres de santé dans des conditions de sécurité maximales. Les visites ne se font en présentiel que si celles-ci sont urgentes ou vitales. C'était encore le cas la semaine dernière pour des salariés.

Elu(e) UNSa : constate que beaucoup de salariés en PCA ou TAD doivent travailler comme des malades. Il fait remarquer que ceux-ci travaillent jusqu'à très tard le soir voire dépassent les horaires habituels définis dans le règlement intérieur. Qu'en est-il de la santé et de la prévention pour ces salariés ? Il demande à la Direction d'avoir une attention aussi vers les managers à qui on demande beaucoup. Ceux-ci admettent faire 15 heures dans une journée.

Direction : admet que les frontières sont brouillées aujourd'hui pour beaucoup de collaborateurs. Elle dit avoir fait une communication auprès du management. La Direction va demander aux gens de se décontracter plus.

Elu(e) UNSa : informe la Direction qu'il constate sur le terrain que des salariés travaillant en TAD et sur injonction de leur hiérarchie vont demander de l'aide, donc du travail dissimulé à ceux qui sont en chômage partiel. Il rappelle que le travail dissimulé est illégal.

Direction : s'insurge en rappelant que les gens en chômage partiel ne doivent pas répondre aux sollicitations. Elle s'engage à le rappeler aux équipes.

Elu(e) UNSa : confirme et alerte la Direction quant à des salariés sont en souffrance suite à leur mise unilatérale en chômage partiel. Et il confirme que salariés en TAD appellent des salariés en chômage partiel pour de l'aide. C'est illégal et en double contrainte. Il demande une nouvelle fois que cela cesse immédiatement.

Elu(e) UNSa : constate que la Direction n'a fait aucune anticipation pour la mise en place de l'activité partielle. Des managers doivent clore les projets à l'arrache. Des managers doivent appeler leurs collaborateurs pour leur annoncer leur PV et AI, parfois à Zéro. On voit que l'activité ne s'est pas arrêtée puisque sur l'outil direct Access, nous avons constaté plus de 5000 connections de salariés par jour depuis lundi 23. Donc les salariés en chômage partiel continuent bel et bien de travailler. Nous vous le rappelons : c'est illégal !

Elu(e) : alerte la Direction sur cette solidarité-injonctive. On vous alerte parce que c'est grave. Monsieur RABUEL doit faire attention et ne doit plus manipuler les objectifs et les rendant injonctifs pour les salariés en TAD et ceux en chômage partiel. C'est du double langage et en plus c'est immoral et illégal.



## **Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R4 du 26 mars 2020**

Elu(e) UNSa : exige que Monsieur RABUEL se connecte à la prochaine réunion de mardi prochain et vienne s'expliquer quant à ses injonctions et ses conséquences. Parce que quand un salarié travaille pour SFR alors qu'il est en chômage partiel cela s'appelle du détournement de bien social !

Elu(e) UNSa : se demande ce qu'il en est quant à l'augmentation du nombre de rendez-vous à la cellule psychologique pour les demandes d'aide des salariés. Il est demandé d'arrêter le quota de 5 rendez-vous maximum et permettre d'aller au-delà.

Florence CAUVET (DRH) : informe qu'elle est en train de faire le nécessaire pour augmenter le nombre de rendez-vous auprès d'ELEAS.

Elu(e) UNSa : s'insurge et rappelle que pour aider une personne à aller mieux psychologiquement, ça ne peut pas se résumer à un nombre restreint d'entretiens. Un vrai suivi psychologique ne peut pas s'arrêter à seulement 5 rendez-vous. Le psychologue doit pouvoir répondre au malaise (malaise qu'à peut-être généré l'entreprise) que le salarié ressent. Le psychologue doit pouvoir faire ce suivi jusqu'au bout. (NDLR : Voir annexe 3)

Elu(e) : a observé que les possibilités de rendez-vous avec un psychologue de la cellule Psy ne peuvent être pris avant un délai de 1 mois. Nous demandons de mettre en place plus d'interlocuteurs psychologues.

Direction : répond ne pas savoir comment augmenter le nombre de ces rendez-vous auprès d'ELEAS

Elu(e) UNSa : rappelle à la direction qu'il existe aujourd'hui beaucoup de psychologues cliniciens en arrêt de leur activité en cabinet du fait du confinement. Il est donc facile pour ELEAS d'en recruter momentanément voire d'en embaucher. Ce qui permettra de répondre rapidement aux besoins des salariés isolés et en souffrance dû à la mauvaise organisation du travail et du chômage partiel imposé.

Elu(e) : se demande si la Direction a pu réfléchir aux déplacements des élus ?

Florence CAUVET (DRH) : répond qu'il faut mettre en place un certain nombre de papiers pour tous types de déplacement. La Direction n'envisage pas du tout de faire des autorisations à tous les IRP. Elle demande quels sont les IRP qui ont de réels besoins de déplacements pour aller voir les salariés ? Elle admet ne pas connaître les procédures pour autoriser des IRP à des déplacements. Avant la mise en place, elle exige donc une liste raisonnable par OSR de personnes

Elu(e) : rappelle que selon le code du travail, la Direction ne peut pas s'opposer aux déplacements de tous les élus.

Florence CAUVET (DRH) : indique que les autorisations de déplacements doivent être référées au niveau du Gouvernement. Il nous est donc nécessaire d'avoir une liste



## **Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R4 du 26 mars 2020**

raisonnable de noms de personnes par OSR. Elle s'engage à faire un retour rapidement.

Elu(e) : indique qu'il lui semble que pour les déplacements des personnes en PCA il faut une lettre signée par RABUEL et du manager de l'activité. Mais cette lettre reste non nominative aujourd'hui. Donc, il est aisé de faire de même pour les élus sans avoir besoin d'une liste exhaustive puisque les élus sont connus et identifiés.

Direction : informe que cette procédure a été renforcée depuis hier. Tout déplacement professionnel nécessite une attestation employeur signée de par Gregory RABUEL. Ce document est remis au collaborateur par le Directeur de site et est nominatif. Pour circuler en dehors et pénétrer sur le site il faut être en possession de ce document et du badge collaborateur.

Elu(e) : demande des informations du site d'Isneauville et du problème du travailleur isolé sur ce site suite à la remontée d'un de nos représentants de proximité.

Jérôme LAMY (relations sociales) : explique qu'un agent de sécurité est sur ce site et qu'il est là pour veiller au MCO du bâtiment. Les incidents constatés par lui doivent être traités dans portail informatique et il doit assurer une présence pour déclencher éventuellement un mainteneur en cas de fuite d'eau par exemple. Il existe, par ailleurs un dispositif d'appels téléphoniques toutes les heures avec son employeur. Il indique qu'il est nécessaire d'avoir une présence humaine sur ces bâtiments.

Jérôme LAMY (relations sociales) : rappelle que sur beaucoup de nos sites il n'y a plus aucun personnel sauf un agent de sécurité pour veiller et assurer la surveillance du site. Cet agent est appelé très fréquemment pour s'assurer que tout va bien pour lui-même.

Elu(e) UNSa : exige que monsieur RABUEL vienne dans cette commission pour s'exprimer de son évaluation de la charge de travail des équipes et répondre aux questions posées par les salariés

Elu(e) : se demande comment évolue la FAQ ? Qu'en est-il aussi de la problématique des tickets restaurant pour le personnel en TAD et ceux en chômage partiel ?

Jérôme LAMY (relations sociales) : informe que les collaborateurs en chômage partiel n'ont aucune prise en charge de ticket restaurant. Pour ceux en TAD, la Direction s'engage à regarder. Pour certains collaborateur en PCA sur site, il existe prime de panier ou une prime de repas

Elu(e) : demande ce qui a été mis en place pour aider aux déplacements les salariés en PCA sur site pour éviter les transports en commun ?

Direction : répond qu'il est recommandé à chacun de venir sur site avec leur propre véhicule. Et pour ceux qui n'ont pas de véhicule, ils bénéficient du pool de véhicules de service. Pour ceux n'ayant pas de permis de conduire alors ils viennent et repartent en taxi et font une note de frais.





## **Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R4 du 26 mars 2020**

Florence CAUVET (DRH) : rappelle que sur la FAQ, la Direction s'efforce d'apporter des réponses au fur et à mesure que les questions lui remontent. Elle s'engage à continuer à mettre à jour cette FAQ.

Florence CAUVET (DRH) : informe que sur les congés la Direction va publier une note interne aujourd'hui ou demain spécifiant :

- Les collaborateurs en chômage partiel ou en TAD vont devoir solder leurs congés payés comme d'habitude avant le 31 mai 2020. Il y aura une possibilité de report exceptionnel de 5 jours (tout le monde sera éligible à ce report). Chacun continue d'acquérir ses droits aux CP comme en normal.
- Les collaborateurs qui travaillent en PCA devront également solder leurs congés
- Les collaborateurs en arrêt de travail : nous sommes en réflexion

Elu(e) : alerte la DRH que des messages émis par certains RH sont divergents de ceux des Relations Sociales, notamment sur le statut chômage partiel ou bien le statut arrêt maladie.

Direction : rappelle que dans ces 2 cas il y a suspension du contrat de travail pour le collaborateur. La Direction est en train de réfléchir sur ce sujet.

La Direction indique que chacun peut actuellement poser ses CP. Cela pourrait permettre aux salariés en chômage partiel d'avoir un salaire à 100%.

Elu(e) : s'inquiète du mode de communication de la Direction qui ne privilégie que le mail et plus du tout le courrier postal. Il y a des salariés en chômage partiel qui ne consultent plus leurs mails et donc ne peuvent pas connaître ce à quoi ils ont droit puisque plus informés par La Poste. Comment compte faire la Direction pour les informer de ses décisions ?

Direction : informe que quand ses communications sont en ligne c'est qu'elles sont validées. La Direction considère que les outils sont mis à disposition de tous les salariés et qu'ils doivent s'informer par ce canal privilégié.

Elu(e) : s'étonne de la réponse de la Direction parce qu'il est anormal (voire illégal) de ne pas transmettre les informations par courrier postal. Il rappelle que la Direction possède bien toutes les coordonnées postales (et autres) des salariés pour toute urgence. Ce qui est le cas.

Direction : demande aux salariés de s'adapter à cette situation exceptionnelle. Elle rappelle que les managers et les RRH connaissent parfaitement leurs personnels en arrêt de travail

Elu(e) : cette note interne unilatérale n'a pas impliqué les OSR. Ceux-ci n'ont pas été informés en amont.



## **Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R4 du 26 mars 2020**

Direction : indique que dans cette note interne c'est ce qui est appliqué comme à l'habitude.

Elu(e) UNSa : se demande quelle sera la possibilité aux salariés en chômage partiel de pouvoir poser leurs CP. S'ils ne le peuvent pas alors cela s'appelle une double-peine. Pourquoi ne pas permettre de pouvoir garder plus que les 5 CP ? voire de les monétiser ?

Direction : entend la remarque. Peut-être pourra-t-on en discuter lors d'un accord d'entreprise avec les OSR.

Elu(e) : admet qu'il serait bon pour les salariés de pouvoir monétiser aussi bien les CP que les RTT.

Direction : s'engage à vérifier si c'est envisageable

Elu(e) : se demande s'il est possible de placer des RTT pendant le chômage partiel ?

Jerome LAMY (relations sociales) indique que les RTT mensuels sont perdus pendant la période de chômage partiel. Mais il rappelle que les RTT volants sont eux à prendre d'ici le 30 juin. Une réflexion est en cours par la Direction de pouvoir augmenter le nombre de RTT sur le compte épargne temps. D'ailleurs, le législateur a dit que le CET pourrait se vider pendant le chômage partiel (Cf. ordonnance mars 2020). Pour l'instant la Direction ne l'envisage pas de façon unilatérale. Elle préfère y réfléchir dans le cadre d'un accord négocié avec les OSR.

Elu(e) UNSa : demande une monétisation des RTT ou autres types de congés. Les salariés le demandent ardemment. Car beaucoup de services ont des salariés avec des congés CR/RTT à poser.

Direction : confirme qu'elle va communiquer bientôt sur les reports possibles de CP et RTT. Par ailleurs elle indique que la FAQ RH a été mise à jour aujourd'hui sur l'intranet.

Elu(e) UNSa : se demande quand aura lieu la prochaine grosse campagne de nettoyage des sites. Il rappelle qu'avant le confinement des problèmes d'insectes et de souris ont été constatés sur Balard. Il serait bon de l'envisager maintenant du fait qu'il n'y a plus grand monde physiquement sur les sites ?

Direction : indique que cela sera fait

Elu(e) UNSa : demande qu'une attention particulière soit faite quant aux équipes de la Paye qui sont sollicitées en ce moment.

Direction : répond oui de s'en préoccuper

*Prochaine réunion mardi prochain 31 mars*





**Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 –  
Réunion exceptionnelle R4 du 26 mars 2020**

*La séance est suspendue à 14 heures 55.*

**Hocine HAKKI**  
Rapporteur à la C2SCT Centrale SFR



## **Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R4 du 26 mars 2020**

### Annexe 1

*Mail des Relations sociales (Cf. ci-joint) du 26 mars 2020 10h05 :*

Suite à la réunion de mardi dernier vous trouverez ci-dessous les documents de prévention sanitaire :

- FAQ mises à jour récemment par le médecin du travail, tenant compte de la situation stade 3 (essentiellement des suspicions de cas en quatorzaine de précaution et qui ne seront jamais testées)  
[https://intranetgroupe.private.sfr.com/xwiki/bin/view/Groupe/sante\\_securite\\_personnes/sante\\_au\\_travail/COVID19/](https://intranetgroupe.private.sfr.com/xwiki/bin/view/Groupe/sante_securite_personnes/sante_au_travail/COVID19/)
- Règles d'utilisation et d'élimination des masques
- Synthèse des mesures sanitaires à respecter sur site



## Annexe 2

# Infos Covid 19 médecine du travail

Modifié par [Arnaud TALAMON](#) le 20 mars 2020

## **INFORMATIONS CONCERNANT LE CORONAVIRUS**

Le 7 janvier 2020, la découverte d'un nouveau coronavirus, en lien avec des cas de pneumonie d'allure virale dans la ville de Wuhan en Chine a été officiellement annoncée par les autorités sanitaires chinoises.

Les Coronavirus (CoV) appartiennent à une famille de virus responsables de différentes maladies chez l'homme : de simples rhumes ou de syndromes grippaux bénins jusqu'à des formes graves, notamment chez les personnes fragiles (personnes âgées ou atteintes de maladies chroniques, femmes enceintes, enfants en bas âges).

En lien avec ce nouveau virus, plusieurs centaines de cas ont été confirmées, d'abord en Chine dans la province de Wuhan, puis à Hong-Kong, Macao, et Taiwan. Il est maintenant avéré que certains cas ont été exportés principalement en Asie, aux Etats-Unis, en Australie et en Europe.

Le 30 janvier, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré une urgence de santé publique de portée internationale. L'OMS a nommé la maladie provoquée par ce nouveau coronavirus COVID-19 le 11 février.

Au 20 mars 2020, la zone à risque définie par les autorités sanitaires internationales qui est susceptible d'évoluer est la suivante :

Chine (Chine continentale, Hong-Kong, Macao), Singapour, Corée sur Sud, Iran et Italie (régions de Lombardie, Vénétie, Piémont et Emilie-Romagne).

**La mise à jour en temps réel est à retrouver sur le site : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>**

**Actuellement, depuis le 14 mars 2020, la France est en stade 3 ou stade épidémique, ce qui signifie que le virus circule activement et largement dans la population.** La stratégie repose alors sur l'atténuation des effets de l'épidémie. L'organisation prévoit la mobilisation complète du système sanitaire hospitalier et de ville, ainsi que les établissements médico-sociaux pour protéger les populations fragiles, assurer la prise en charge des patients sans gravité en ville, et des patients avec signes de gravité en établissements de soins. Les activités collectives sont fortement impactées. A ce stade devant une suspicion de coronavirus ne seront testé que les personnes fragiles ou à risque, ceux présentant des signes de gravité, les personnes déjà hospitalisées, les professionnels de santé, et les personnes fragiles en structure collective (EPHAD, handicap).

**J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si je présente une gêne respiratoire ou un malaise, j'appelle en urgence le SAMU Centre 15.**

**Conduite à tenir au retour de séjour dans une zone précédemment dite à risque ou après un contact étroit avec un cas de coronavirus ou si l'on vit avec une personne diagnostiquée positive au COVID – 19 :**

**Pour tout collaborateur de retour de Chine ou dans une zone précédemment dite à risque dans les 14 jours précédents ou ayant eu un contact étroit avec un cas de coronavirus ou vivant avec une personne diagnostiquée positive au COVID - 19 :**

Contactez immédiatement votre RH. Sauf information contraire de votre RH ou de [votre Service Médical](#), restez en isolement à votre domicile pendant 14 jours (week-end et jours non travaillés inclus) après le premier jour sur le sol français.

Pendant cette période :

- Isolez-vous à votre domicile et n'ayez pas de contact avec les « personnes fragiles » ;
- Prenez votre température 2 fois par jour et surveillez si apparition de symptômes de la maladie ;
- Réduisez strictement vos sorties sauf pour ravitaillement alimentaire. Favorisez le télétravail ;



## Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R4 du 26 mars 2020

- Appliquez les « Gestes Barrières » : Lavez-vous les mains régulièrement, toussiez/éternuez dans votre coude, utilisez des mouchoirs à usage unique et jetable, saluez sans serrer la main et évitez les embrassades.

**Durant la période de 14 jours de confinement, ou en cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, mal de tête, courbatures, mal de gorge, fatigue :**

- Contactez rapidement votre médecin par téléphone ou sollicitez une en signalant votre situation.
- **Ne pas se rendre directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital. Contactez directement le SAMU « N° 15 » en urgence si gêne respiratoire ou malaise.**
- **Si vous bénéficiez d'un test de dépistage qui est revenu positif ou si vous êtes diagnostiqué cliniquement : vous devez rester confiné** strictement à domicile, si vous avez un rendez-vous médical indispensable portez un masque pour s'y rendre. En cas de difficulté respiratoire/malaise, appelez le SAMU Centre 15. Faites-vous prescrire un arrêt de travail initial d'une durée de 7 à 14 jours. Entre le 6ème et le 8ème jour, sollicitez un nouvel avis médical, pour réévaluer les symptômes. En fonction de votre état, le médecin renouvellera ou non cet arrêt pour 7 jours supplémentaires. L'isolement sera levé 48h après la résolution complète des symptômes. N'oubliez pas les « Gestes Barrières » pour vos proches.
- **Si vous avez bénéficié d'un test de dépistage qui est revenu négatif :** vous devez observer la période de confinement de 14 jours malgré tout, et continuez les « Gestes Barrières », en limitant ses déplacements au strict minimum. Le test peut se positiver même plusieurs jours après l'apparition des symptômes.

**Si fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer pour tout collaborateur présent sur son site et d'autant plus s'il rentre d'une zone à risque :**

**Appliquez la procédure « Cas Suspect COVID – 19 »**


**Pour connaître l'ensemble des informations et recommandations concernant le nouveau coronavirus COVID-19 par téléphone appelez 7j/7 et 24h/24 le 0 800 130 000.**

**Coronavirus 2019 n-Cov**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**

Plateforme téléphonique d'information :  
**0800 130 000** (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer,  
au retour de Chine, composez le 15



Références et informations : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

## FAQ CONCERNANT LE CORONAVIRUS

### Qu'est-ce qu'un coronavirus ?

Les coronavirus sont une grande famille de virus, qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume (certains virus saisonniers sont des coronavirus) à des pathologies plus sévères, notamment chez les personnes fragiles. Le virus identifié en Chine est un nouveau coronavirus. La maladie causée par ce coronavirus a été dénommée COVID-19.

### Comment se fait le diagnostic ?

Le diagnostic est suspecté devant des signes d'infection respiratoire aiguë, quelle que soit sa gravité, avec une fièvre ou une sensation de fièvre, et d'autant plus si une personne revient notamment des zones précédemment dite à risque dans les 14 jours précédant l'apparition des symptômes, ou ayant été en contact étroit avec un cas de coronavirus, ou vivant avec un conjoint testé positif pour le COVID – 19. Conformément à la définition de cas : les symptômes principaux sont la fièvre et des signes respiratoires de type toux ou essoufflement.

### Quel est le mode de transmission ?



## **Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R4 du 26 mars 2020**

Les premiers cas recensés sont des personnes s'étant rendues directement sur le marché de Wuhan (fermé depuis le 1er janvier) : l'hypothèse d'une zoonose (maladie transmise par les animaux) est donc privilégiée. Aujourd'hui la transmission interhumaine est avérée.

La maladie se transmet par les gouttelettes (sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux). On considère donc qu'un contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou une discussion en l'absence de mesures de protection. Un des autres vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées. C'est donc pourquoi les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale sont indispensables pour se protéger de la maladie.

### **Quelle est le délai d'incubation de la maladie ?**

Selon les connaissances scientifiques actuelles, le délai d'incubation, période entre la contamination et l'apparition des premiers symptômes. Le délai d'incubation du coronavirus COVID-19 est de 3 à 5 jours en général, il peut toutefois s'étendre jusqu'à 14 jours. Pendant cette période, le sujet peut être contagieux : il peut être porteur du virus avant l'apparition des symptômes ou à l'apparition de signaux faibles.

### **Y a-t-il des personnes à risque pouvant développer une forme grave de la maladie ?**

Comme pour beaucoup de maladies infectieuses, les personnes présentant des pathologies chroniques sous-jacentes (détresse respiratoire, personnes fragiles, âgées, nourrisson, femmes enceintes ...) présentent un risque plus élevé. Nous vous invitons à solliciter votre service de santé au travail pour faire le point.

### **Les femmes enceintes sont-elles des personnes à risque ?**

Les femmes enceintes sont de manière générale des sujets fragiles et qui nécessitent une grande attention. Les premières informations sur l'impact du coronavirus chez les femmes enceintes et le fœtus sont cependant rassurantes. Toutefois, par précaution, le Haut Conseil de Santé Publique a classé les femmes enceintes à **partir du 3ème trimestre** comme personnes à risque.

### **Quelles sont les mesures de prévention à préconiser ?**

Vous n'avez pas encore été exposé au COVID-19 à votre connaissance : appliquez en permanence les gestes et comportements qui permettent de freiner l'épidémie et de vous protéger.

Restez chez vous et limitez les déplacements au strict nécessaire (travail si absence de télétravail possible, courses, rendez-vous médicaux).

Dans ce contexte il est recommandé d'appliquer strictement au quotidien les « Gestes Barrières », à savoir :

- lavage des mains à l'eau savonneuse ou à l'aide d'une solution de gel hydro alcoolique,
- en cas de rhume utiliser des mouchoirs en papier jetables,
- éviter de se toucher le visage,
- tousser et éternuer dans sa manche ou dans un mouchoir,
- éviter les contacts directs/indirects (se faire la bise, se serrer la main),
- éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts au strict nécessaire
- respectez une distance de 1 mètre avec toute autre personne.

Contactez votre service médical si besoin.

Ne pas oublier de se désinfecter les mains dans les transports, surtout après avoir utilisé les matériels de points de contact (barre, boutons, écrans tactiles ...), se laver les mains au savon en arrivant sur site et avant d'aller déjeuner.

### **Quel comportement avoir si on pense être malade ?**

**Vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui vous font penser au Covid-19 : restez à domicile, évitez les contacts, ne vous rendez pas directement chez votre médecin traitant ou aux urgences. Appelez un médecin ou sollicitez une téléconsultation.** Si vous présentez des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement ou un malaise, j'appelle le SAMU- Centre 15. Nous vous invitons également à contacter en priorité votre RH (et appeler si besoin  votre Service Médical).

### **La prise d'anti-inflammatoires (ibuprofène, cortisone...) pourrait être un facteur d'aggravation de l'infection ?**

De manière générale, l'automédication notamment par anti-inflammatoires (IBUPROFENE, NUROFENE, ADVIL ...) doit être proscrite. De plus, il semblerait que les anti-inflammatoires pourraient être un facteur d'aggravation de l'infection. Ainsi, dans le cas d'une infection au coronavirus COVID-19, le PARACETAMOL (DOLIPRANE) est recommandé à dose maximale de 3 grammes par jour, et en absence de maladie du foie. Si vous êtes déjà sous anti-inflammatoires ou en cas de doute, demandez conseil à votre médecin.

### **Y a-t-il des restrictions de voyage ?**

Les voyages sont fortement déconseillés par l'OMS. Le Président a annoncé la fermeture, à partir du 17 mars à midi et pour 30 jours, des frontières extérieures de l'espace européen, c'est-à-dire de l'Union européenne, de



## **Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R4 du 26 mars 2020**

l'Espace Schengen et du Royaume-Uni. Il est nécessaire de restreindre les mouvements internationaux dans toute la mesure du possible.

### **Peut-on attraper la maladie par l'eau ?**

A ce jour, il n'a pas été rapporté de contamination par l'eau.

### **Le virus peut-il se transmettre par les fluides sexuels ?**

Il n'y a aucun élément en faveur d'une transmission par les fluides sexuels à ce stade.

### **Quels sont les traitements disponibles ?**

A ce jour, aucun traitement spécifique n'a été identifié pour ce nouveau coronavirus. Plusieurs traitements, actuellement utilisés dans d'autres pathologies virales, sont en cours d'évaluation en France, en lien avec l'OMS pour être utilisés contre le coronavirus COVID-19. Dans l'attente, le traitement est symptomatique.

### **Le port d'un masque est-il recommandé ?**

Comme le répètent quotidiennement les autorités sanitaires et gouvernementales, le port du masque chirurgical, et a fortiori le masque FFP2, n'est pas recommandé sans présence de symptômes pour la population générale.

D'autant plus, que les masques sont actuellement une denrée rare, et donc une ressource précieuse pour les soignants et les malades. Par ailleurs, porter un masque peut avoir un effet contre-productif si les strictes règles d'utilisation et d'élimination ne sont pas respectées : se laver les mains avant, l'installer sur le visage sans que l'air ne puisse passer, ne pas toucher le masque une fois qu'il est en place ou se laver les mains tout de suite si c'est le cas. Comme l'a expliqué le Directeur général de la Santé en France, le Pr Jérôme Salomon, les personnes qui sont en train de manipuler leur masque peuvent potentiellement en faisant cela se contaminer, car si le virus y est déposé, lorsque vous remettez le masque il sera porté à votre visage.

Le masque n'est donc pas la bonne réponse pour le grand public, car il ne peut être porté en permanence, de plus il doit être renouvelé souvent, mais surtout il n'a pas d'indication sans contact rapproché et prolongé (<1 mètre donnée de Santé Publique France).

### **Combien de temps le Covid-19 peut-il vivre sur une surface ? Y'a-t-il un risque avec les objets importés de Chine ?**

Dans des conditions propices à sa survie, le virus pourrait survivre, sous forme de traces, plusieurs jours sur une surface. Toutefois, ce n'est pas parce qu'un peu de virus survit que cela est suffisant pour contaminer une personne qui toucherait cette surface. En effet, au bout de quelques heures, la grande majorité du virus meurt et n'est probablement plus contagieux. Pour rappel, la grande transmissibilité du coronavirus COVID-19 n'est pas liée à sa survie sur les surfaces, mais à sa transmission quand on tousse, qu'on éternue, qu'on discute ou par les gouttelettes expulsées et transmises par les mains. C'est pour cela qu'il est important de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale. Compte tenu des temps et conditions de transport avec la Chine, le risque d'être infecté par le nouveau coronavirus en touchant un objet importé de Chine est considéré comme extrêmement faible. Les mesures d'hygiène standard (lavage des mains, nettoyage de surfaces) sont efficaces.

### **Que faire au retour d'un voyage en zone précédemment dite à risque (Chine continentale, Hong-Kong, Macao), Singapour, Corée du Sud, Iran et Italie (régions de la Lombardie, d'Emilie-Romagne et de la Vénétie) professionnel ou pas ?**

Dans un principe de précaution absolu nous demandons de contacter votre RH ou, à défaut,  votre Service Médical  avant tout retour sur site du salarié.

### **Que faire au retour d'un voyage hors zone précédemment dite à risques professionnel ou pas ?**

Il n'y a pas de mesure d'isolement appliquée au retour en France. En cas de doute, ne pas hésiter à contacter votre médecin traitant et votre RH ou, à défaut,  votre Service Médical .

### **Quelle est la posture au niveau du groupe SFR ?**

L'activation de la veille sanitaire en interne depuis plusieurs semaines permet d'être attentif à l'évolution de la situation avec attention. La DIAG et le service médical sont en lien régulier avec la Direction Générale de la Santé (DGS).





## Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R4 du 26 mars 2020

### Annexe 3

**De :** CHADELAUD, Muriel

**Envoyé :** jeudi 26 mars 2020 11:57

**À :** MASSEY, Valérie <[valerie.massey@sfr.com](mailto:valerie.massey@sfr.com)>

**Cc :** DHOLLANDE, Jean-Luc <[jean-luc.dhollande@sfr.com](mailto:jean-luc.dhollande@sfr.com)>; LAMY, Jérôme <[jerome.lamy@sfr.com](mailto:jerome.lamy@sfr.com)>;  
PAGES, Jean-Philippe <[jean-philippe.pages@sfr.com](mailto:jean-philippe.pages@sfr.com)>

**Objet :** RE: URGENT - soutien des salariés

Bonjour Valérie,

Merci pour ton alerte. Je tiens à te rassurer : je te confirme que nous suivons de très près la sollicitation des dispositifs de soutien auprès des collaborateurs.

- Concernant les permanences (et donc essentiellement les collaborateurs du campus de Balard) : Pour le moment, nous n'enregistrons pas d'explosion des sollicitations, mais bien évidemment, les psychologues seront très vigilantes et reviendront vers SFR s'il faut ajouter des jours (elles vont suivre le délai moyen de prise en charge et le délai entre 2 RDV).
- Pour autant, j'ai d'ores et déjà demandé au prestataire d'autoriser pour tout T2 2020, compte tenu de la crise, **jusqu'à 8 entretiens par personne (versus 5 initialement)**. Il faut néanmoins border pour éviter les glissements vers un accompagnement que les psy d'ELEAS ne sont pas en mesure d'apporter.
- Enfin, pour rappel, **le numéro d'assistance à distance fonctionne** et cet autre dispositif est dimensionné pour absorber des flux d'appels plus importants qu'en temps normal.

Espérons avoir répondu à tes interrogations et inquiétudes,

Bien à toi,

**Muriel CHADELAUD**

**Carrières et Compétences**

Direction du développement RH

SFR SA

+33 (0)1 87 26 59 38 / +33 (0)6 14 98 77 48

16 rue du général Alain de Boissieu

75015 –Paris





## Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R4 du 26 mars 2020

**De :** MASSEY, Valérie

**Envoyé :** mardi 24 mars 2020 17:23

**À :** CHADELAUD, Muriel <[muriel.chadelaud@sfr.com](mailto:muriel.chadelaud@sfr.com)>; DHOLLANDE, Jean-Luc <[jean-luc.dhollande@sfr.com](mailto:jean-luc.dhollande@sfr.com)>; LAMY, Jérôme <[jerome.lamy@sfr.com](mailto:jerome.lamy@sfr.com)>

**Cc :** !UNSa-CSSCT-Reseau-Systemes-Informations <[CSSCT-Reseau-Systemes-Informations@sfr.com](mailto:CSSCT-Reseau-Systemes-Informations@sfr.com)>; !UNSa-CSEC <[UNSa-CCE@sfr.com](mailto:UNSa-CCE@sfr.com)>; [support-covid19@unsacom.fr](mailto:support-covid19@unsacom.fr)

**Objet :** URGENT - soutien des salariés

Bonjour,

En tant qu'élue du personnel, et ancienne Déléguée du Personnel je soutiens les collaborateurs depuis plusieurs années.

Je vous demande de bien **vouloir à minima doubler la fréquence des rendez-vous (sur site=par tél) avec les psychologues ELEAS** et de suspendre temporairement le quota de 5 appels maximum par salarié. Aujourd'hui le délai d'attente entre 2 rdv est de 3 semaines à 1 mois.

S'il vous faut des arguments pour saisir l'urgence de la situation, en voici certains :

Au vu de l'électrochoc du 23 mars 2020, qui met 60% de l'UES SFR au chômage partiel, avec un salaire réduit à 84%.

1. Les collaborateurs mis brutalement au **chômage technique** sont atterrés, certains sont **en détresse**
2. Les collaborateurs qui restent au **travail** risquent le **surmenage** et sont **déstabilisé** mis en **difficulté** par l'absence des 40% de chômeurs avec les carences associées. Les managers sont sur-sollicités pour pallier aux déficiences.

Des salariés sont en RPS (**Risque Psycho-Sociaux**) comme évoqué lors du CSSCT RSI – PCA Covid-19 du 20 mars 2020 :

3. Salariés « **à risque** » : sont venus travailler sur site très **angoissés pour leur vie** jusqu'au 13 mars. Immunodéprimé, cardiaque, diabétique, obèse, handicapé... les managers n'ont pas gérés en général, merci au Médecin du Travail pour sa réactivité.
4. Salariés avec un **proche « à risque »** : nourrisson, conjoint-parent-enfant immunodéprimé, aidant pour ses parents âgés. **Ils étaient alarmés** mais rien n'a été fait pour eux avant le TAD permanent généralisé.
5. Salariés **en travail posté**, comme la supervision qui travaillent en 3x8 à Balard sont exposés au **risque covid-19**.
6. **Sur les sites SFR** dont Balard les conditions sanitaires et **les moyens de prévention** ont mis du temps à se mettre en place générant de la **peur**.
7. **A Balard** la semaine dernière (16-17/03) les **conditions de travail étaient mauvaises** : pas de masque, pas de gel, pas de café, pas de cantine ni de possibilité de se faire livrer, 1 micro-ondes sale pour plein de monde. Difficile d'entrer sur site, la circulation est fluide mais il faut ajouter au temps de trajet le temps de négociation avec le vigile tatillon malgré tous les papiers justificatifs. Sans compter la **fatigue** de ceux qui portent quotidiennement sur leur dos le poids du PC et du repas.
8. Salariés **en PCA (Plan de Continuité d'Activité)** : ont commencé sur site en alternance 1 semaine sur 2. Ils travaillent largement + de 39h par semaine ils sont éreintés. **Risque de surmenage**
9. Salariés **en télétravail** (PCA ou pas) **avec enfants** en bas âge : subissent **des injonctions contradictoires** : faire sa journée de travail, en allaitant bébé, en faisant classe aux primaires, en s'occupant d'un enfant handicapé.



## Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R4 du 26 mars 2020

10. Salariés **isolés** : certains n'ont que le travail comme lien social, d'autres trouvent leur équilibre en faisant du sport ou des activités artistiques **dépriment et vivent très mal cette solitude**.
11. Salariés en **famille monoparentale** : **cumulent les angoisses** avec la prise de risque de prendre les transports en commun et de venir sur site pendant la montée de l'épidémie. Qui s'occupera de leurs enfants si ils sont hospitalisés ? Avec la baisse drastique des transports en communs lundi 16/03, des salariés ont été mis en TAD permanent dès mardi 17/03.
12. Salariés **itinérants** : qui se déplacent pour réparer les liaisons et les équipements, certains ont reçu un flacon de gel hydroalcoolique, les autres **craignent pour leur santé** et celle de leurs proches. Il n'y a aucun point d'eau dans les sites techniques.
13. Salariés **IRP** (des Instances Représentatives du Personnel) : qui assistent et soutiennent les collaborateurs sont aussi en **risque RPS**, nombreux sont en chômage partiel et continuent à honorer leurs mandats. Mais ils n'ont pas de formation de psychologue.
14. Salariés **en difficulté** : en cours de licenciement ou avec un plan d'accompagnement ont **besoin de soutien**.
15. Salariés **confinés** : impact psychologique du TAD longue durée avec un risque d'isolement et des **crises d'angoisse**.
16. La liste des profils des salariés **fragilisés** n'est pas exhaustive : femme battue confinée avec son bourreau / un proche hospitalisé avec impossibilité de le voir / enterrement limité à 10 ascendants et descendants directes sans cérémonie / ...

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, je compte sur votre réactivité,

Bien cordialement,

Valérie MASSEY

**élue UNSa titulaire** CSE Réseau & SI

**SFR** Opérateur / DSI Groupe / Exploit & Projets SI / OSS & Facturation

Fixe : +33 1 87 26 72 20 ; Mobile : +33 6 09 219 218 ; Bureau : bât Nord A6.052B

Altice Campus, 2-16 Rue du Général Alain Boissieu, 75015 Paris

α **altice** **SFR** [valerie.massey@sfr.com](mailto:valerie.massey@sfr.com)

Adoptez l'éco-attitude. N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

De : DRH SFR

Envoyé : jeudi 19 mars 2020 13:50

Objet : Information Covid 19 - soutien des salariés



Bonjour à toutes et à tous,



## Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R4 du 26 mars 2020

Dans la situation exceptionnelle actuelle, nous tenions à vous rappeler que des dispositifs d'accompagnement et de soutien aux salariés sont proposés par la Direction des Ressources Humaines.

Un [numéro vert](#) d'écoute et de soutien est accessible à tous, 24/24 et 7/7 au :



En complément, les permanences psychologiques physiques qui sont habituellement proposées sur certains sites **s'effectueront à distance jusqu'à nouvel ordre**. Pour trouver les coordonnées de la psychologue intervenant habituellement sur votre site, veuillez consulter [notre espace dédié sur l'intranet](#).

Tous les entretiens sont strictement confidentiels et anonymes.

Bien cordialement,

La Direction des Ressources Humaines